

CONVENTION DE PARTENARIAT
établie entre les soussignés

L'État

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse,
représenté par Monsieur Édouard GEFFRAY, directeur général de l'enseignement scolaire,
110 rue de Grenelle, 75007 Paris, ci-après dénommé le ministère,

d'une part,

ET

L'association « L'Envol, le campus de la Banque Postale
115 rue de Sèvres, 75275 Paris cedex 06
représentée par Monsieur Philippe HEIM en qualité de vice-président du conseil
d'administration ci-après dénommée « L'envol »
et en présence de La Poste, représentée par Monsieur Philippe WAHL

d'autre part

Préambule

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse souhaite continuer à développer les partenariats qui concourent à l'action qu'il impulse en faveur de la réussite pour tous, en particulier pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire et des zones rurales.

Dans le cadre de sa politique de mécénat sociétal, La Banque Postale a créé l'association « L'Envol, le campus de La Banque Postale » pour mettre en œuvre un programme d'égalité des chances et pour une plus grande ouverture sociétale. L'association souhaite favoriser, chaque année, le parcours scolaire d'une centaine de jeunes élèves, issus de milieu modeste et ayant d'excellents résultats scolaires.

Lancé en 2012, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'accompagnement de jeunes de la voie générale et technologique, le programme a été ensuite élargi : L'Envol, avec le soutien de La banque Postale, a poursuivi, en 2015, le développement du programme en l'étendant auprès des élèves en lycée professionnel afin de favoriser la réussite pour tous les élèves quelle que soit leur voie d'études. Néanmoins, seules 4 filières emblématiques d'un savoir-faire français d'excellence ont été retenues pour la voie professionnelle : métiers de la mode, métiers d'art, métiers de l'industrie métallurgie et métiers de l'hôtellerie-service-restauration. A ces filières, L'Envol souhaite ajouter dès la rentrée 2023 les brevets des métiers d'art en ébénisterie, broderie, ferronnerie d'art et arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse.

En 2021, La Banque Postale a créé la Direction de l'Engagement Citoyen qui accueille dans ses locaux l'Envol. En effet, L'Envol fait partie intégrante de la stratégie d'engagement citoyen de La Banque Postale, au travers notamment de son engagement sociétal mais également de l'engagement de ses collaborateurs auprès des jeunes.

Le programme vise à accompagner tous les élèves bénéficiaires de façon individualisée, matériellement et culturellement, à partir de la classe de seconde (pour la voie générale et technologique) ou de la classe de première (pour la voie professionnelle) en vue de leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. A partir de la rentrée 2022, le programme devrait bénéficier à près de 500 élèves par an.

L'Envol, le campus de La Banque Postale, accompagne actuellement onze promotions d'élèves de la voie générale et technologique (350 élèves) et huit promotions d'élèves de la voie professionnelle (147 élèves).

Il a été convenu ce qui suit :

I- OBJECTIFS

Article 1 : Poursuite du partenariat

Par la présente convention, le ministère et L'Envol décident de poursuivre leur partenariat avec pour ambition et objet la mise en place d'un programme pluriannuel d'actions collectives et individuelles visant à accompagner les élèves bénéficiaires, quels que soient leur lieu de résidence, et leur établissement scolaire.

Pour les soutenir dans leurs études, quels que soient leurs choix d'orientation au cours de la période, et les appuyer, en cohérence avec le parcours Avenir, dans la construction d'un parcours personnel vers une excellence choisie (poursuite d'études post-bac ou insertion professionnelle directe), ce programme poursuit les objectifs suivants :

- favoriser le parcours scolaire des élèves en étant attentif à la diversité de leurs résultats scolaires ;
- élever leur niveau d'ambition et les accompagner dans la poursuite de leurs études post bac ;
- favoriser l'esprit de promotion et d'entraide en créant une dynamique intergénérationnelle ;
- développer l'ouverture sur le monde culturel et social ;
- favoriser les rencontres et les partages d'expériences entre élèves issus des deux programmes (voie générale et technologique et voie professionnelle) ;
- favoriser l'engagement des jeunes en tant que citoyens.

Article 2 : Articulation avec le parcours Avenir et les Cordées de la réussite

Par la présente convention, L'Envol décide de poursuivre sa participation en cohérence avec le parcours Avenir et les Cordées de la réussite.

Concernant le parcours Avenir, L'Envol s'engage à présenter, en accord avec le chef d'établissement, les métiers des différents tuteurs engagés en lien avec les niveaux de diplômes et de qualification ainsi que les entreprises partenaires de ce programme selon des modalités définies avec les équipes.

A cette fin, L'Envol informera ses parrains et marraines bénévoles issus du Groupe La Poste de cette démarche.

En articulation avec les Cordées de la réussite, L'Envol s'attachera à accompagner les bénéficiaires dans l'élaboration de leur projet professionnel en appui du travail effectué par les équipes pédagogiques de l'établissement concerné en vue de leur assurer une meilleure continuité de la seconde à Bac +3 et de leur faire découvrir l'éventail des possibles.

L'équipe pédagogique est étroitement associée aux choix des élèves bénéficiaires. Une attention particulière sera accordée à ceux qui n'oseraient pas s'engager spontanément dans le programme ainsi qu'à ceux dont le rapport à l'Ecole est en train d'évoluer positivement et pour lesquels ce programme apportera une aide opportune à leur effort.

II- PROGRAMME D'ACTIONS

Article 3 : Suivi individualisé de la scolarité des élèves

L'Envol s'engage à accompagner individuellement tous les élèves sélectionnés jusqu'à leur entrée dans un établissement d'enseignement supérieur ou en insertion professionnelle en menant notamment, en liaison avec les établissements où ils sont scolarisés, les actions générales suivantes :

- organisation d'un campus d'intégration de chaque nouvelle promotion des bénéficiaires ;

- parrainage de chaque bénéficiaire par un collaborateur du Groupe La Poste ;
- mise en place de cours d'anglais par des séances d'e-learning ;
- mise en place de tutorat ;
- proposition de stages d'intégration Médecine, Sciences Politiques ;
- soutien à l'information et à l'orientation en vue de la construction d'un parcours personnel ambitieux.

Article 4 : Accompagnement renforcé pour les élèves de la voie professionnelle

En lien avec les équipes pédagogiques, l'Envol, ayant choisi d'accompagner plus particulièrement 4 filières de la voie professionnelle ainsi que 4 brevets des métiers d'art, sélectionne de ce fait ses bénéficiaires en classe de seconde, afin qu'ils aient déjà réalisé leur choix, pour une intégration dans le dispositif à partir de la classe de première. En cela, ils se distinguent des jeunes de la voie générale et technologique qui intègrent L'Envol à partir de la classe de seconde. L'accompagnement des élèves de la voie professionnelle est de fait écourté et renforcé.

Outre les actions communes et générales citées dans l'article 3, L'Envol s'engage à renforcer l'accompagnement des élèves jusqu'à leur entrée dans un établissement d'enseignement supérieur ou leur insertion professionnelle en menant les actions complémentaires suivantes :

- cours multidisciplinaires ;
- quizz anglais (English Attack) ;
- rencontres avec des professionnels de la filière.

Article 5 : Ouverture sociale, environnementale, culturelle, à l'international et sur l'entreprise

Développer sa culture générale, son esprit critique, son autonomie mais aussi découvrir des environnements différents du sien (culture, ville, habitants, habitudes...) et des filières d'études à l'international sont les objectifs recherchés dans ce cadre pour les jeunes.

L'Envol, le campus de La Banque Postale s'engage à favoriser l'ouverture sociale et culturelle des élèves en organisant des sorties, des visites culturelles à Paris (musées, expositions, spectacles), des séjours en France et des séjours linguistiques à l'étranger (voyage découverte d'une capitale européenne).

Des visites d'écoles, des visites d'entreprises ainsi que des rencontres avec des professionnels de tous horizons seront également organisées régulièrement pour permettre à chaque jeune de s'ouvrir et enrichir sa connaissance du possible.

Est également prévue une sensibilisation des élèves aux enjeux sociétaux et environnementaux de demain pour en faire des futurs citoyens éclairés (atelier Fresque du Climat, séjours ou actions solidaires ...)

Article 6 : Soutien matériel et pédagogie financière

L'Envol, le campus de La Banque Postale s'engage à étudier, au cas par cas, les situations des élèves bénéficiaires du programme afin de leur apporter un éventuel soutien matériel permettant de leur donner les moyens de leurs ambitions (équipement informatique, prise en charge de certains frais de transport ou d'inscription par exemple) ainsi qu'à sensibiliser les élèves à une gestion budgétaire.

Les modalités de prise en charge sont précisées en annexe.

Article 7 : Soutien administratif et aide à l'orientation

Dans le cadre des réformes mises en œuvre depuis 2017, l'orientation est devenue centrale et constitue plus que jamais un enjeu majeur. Elle nécessite un accompagnement fort de la part de tous les acteurs du système.

L'Envol s'engage à aider les bénéficiaires dans leurs démarches administratives et académiques, notamment sur les questions relatives à l'orientation.

Article 8: Engagements réciproques

Le ministère s'engage à faire connaître le programme L'Envol, aux services académiques afin qu'ils puissent en être le relais auprès des établissements scolaires.

L'Envol transmet annuellement un bilan de son activité au ministère. Ce bilan précisera notamment le nombre de lycéens suivis par académie et par filière, leurs résultats au baccalauréat avec le taux de mention, ainsi que des chiffres clés relatifs au nombre d'heures d'accompagnement par les collaborateurs du Groupe, de tutorat, les programmes des séjours et les orientations des jeunes après le bac.

Dans le cas d'une intervention auprès de mineurs, L'Envol vérifie l'honorabilité des marraines et parrains.

Article 9: Communication

L'Envol s'engage à mentionner et valoriser la convention avec le ministère dans chacune de ses communications interne et externe. Les parties sont autorisées dans ce cadre à mentionner le nom de l'autre partie.

III- MODALITÉS DE SUIVI

Article 10 : Comité de suivi

Un comité est chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la présente convention. Ce comité évalue le dispositif mis en œuvre, notamment sa conformité avec le programme d'actions et ses objectifs prévus aux articles 1 et 2. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Le comité de suivi est composé au minimum d'un représentant de la direction générale de l'enseignement scolaire désigné par son directeur général, et de la déléguée générale de L'Envol. Des représentants des académies, des associations partenaires, des parrains/marraines et des jeunes bénéficiaires (ou issus) du programme seront invités à participer à ce comité de suivi.

Article 11: Annexe annuelle

Une annexe à la présente convention précise pour chaque année scolaire, les actions énoncées aux articles 3, 4, 5, et 6. Cette annexe est étudiée et validée par le comité de suivi.

Une annexe générique pour les 3 années est autorisée.

Article 12: Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et prend effet à compter de sa date de signature. Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 13: Bilan

Au terme de la présente convention, les deux parties se réuniront pour évaluer le programme d'actions, en dresser le bilan et envisager son renouvellement éventuel.

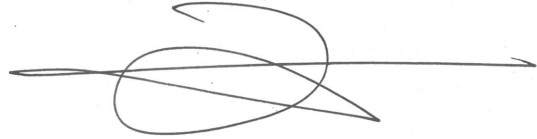
Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le

Pour le ministre et par délégation
Le Directeur général
de l'enseignement scolaire



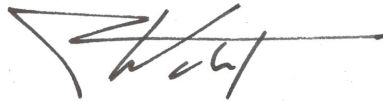
Edouard GEFFRAY

Le Vice-président de L'Envol
Le Président du Directoire
de La Banque Postale



Philippe HEIM

Pour La Poste
Le Président du Groupe La Poste



Philippe WAHL